

# AFNOR, une association reconnue d'intérêt général

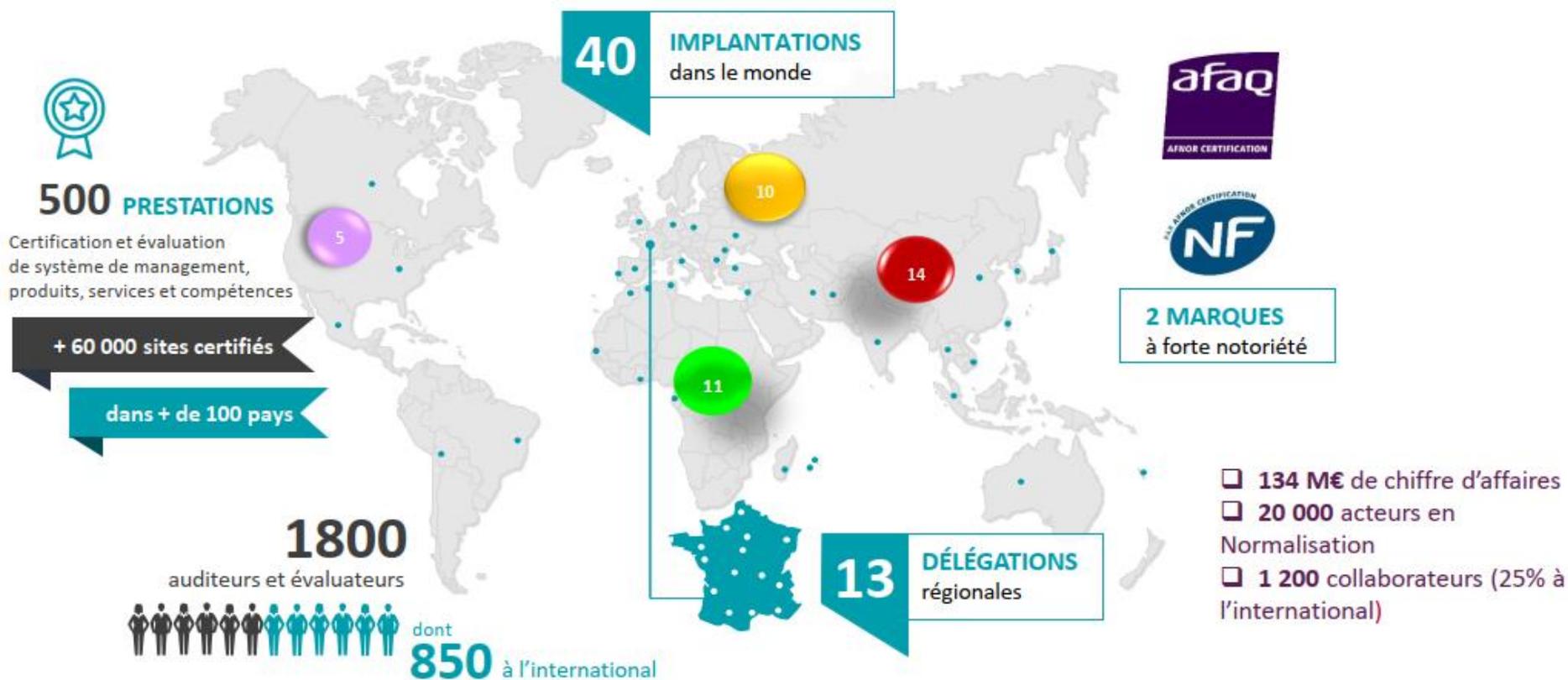
## AFNOR

est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée en 1926

- **La normalisation est une activité d'intérêt général** qui a pour objet de fournir des documents de référence élaborés de manière consensuelle par toutes les parties intéressées, portant sur des règles, des caractéristiques, des recommandations ou des exemples de bonnes pratiques, relatives à des produits, à des services, à des méthodes, à des processus ou à des organisations. Elle vise à encourager le développement économique, l'innovation et le développement durable.
- **La normalisation et sa promotion sont assurées par l'Association française de normalisation** et les organismes agréés par le ministre chargé de l'industrie comme bureaux de normalisation sectoriels afin d'organiser ou de participer à l'élaboration de normes françaises, européennes ou internationales, suivant les dispositions en vigueur dans les organisations non gouvernementales de normalisation internationales et européennes.

# Une dimension internationale

L'ENSEMBLE DE NOS ACTIVITÉS SONT DÉPLOYÉES HORS DES FRONTIÈRES HEXAGONALES



Exemplaire ★★★  
AFNOR CERTIFICATION



# Normalisation & Normes volontaires

Décret n°2009-697

La **NORMALISATION** est une activité d'intérêt général qui a pour objet de fournir des **documents de référence** élaborés de manière **consensuelle par toutes les parties intéressées**, portant sur des règles, des caractéristiques, des recommandations ou des exemples de bonnes pratiques, relatives à des produits, à des services, à des méthodes, à des processus ou à des organisations.

.../...

Elle vise à encourager le développement économique, l'innovation et le développement durable... Elles sont d'application **volontaire (art 17)**.

<https://www.afnor.org/normes/faq/#:~:text=Une%20norme%20volontaire%20est%20un,les%20parties%20prenantes%20sont%20repr%C3%A9sent%C3%A9es.>

**NORME** (Guide ISO/CEI 2: 2004)

document, **établi par consensus** et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, **garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné**

NOTE Il convient que les normes soient fondées sur **les acquis conjugués de la science, de la technique et de l'expérience** et visent à **l'avantage optimal de la communauté**.

### **Norme « volontaire »**

Lancée à l'**initiative des acteurs du marché**, **la norme volontaire est un cadre de référence** qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services ou pratiques **au service de l'intérêt général**.

Elle est le fruit d'une **co-production consensuelle entre les professionnels et les utilisateurs qui se sont engagés dans son élaboration**.

Toute organisation peut ou non l'utiliser et s'y référer ; c'est pourquoi la norme est dite volontaire.

<https://www.afnor.org/normes/faq/#:~:text=Une%20norme%20volontaire%20est%20un,les%20parties%20prenantes%20sont%20repr%C3%A9sent%C3%A9es.>

# Qu'est-ce qu'une norme?

En résumé

## Un document de référence

- › Règles, lignes directrices, caractéristiques, méthodes.

Utilisée par les entreprises, les pouvoirs publics, les collectivités, associations, etc.

<https://normalisation.afnor.org/des-benefices-pour-chacun/>

< LA NORME >

- › Elaborée par **consensus** entre l'ensemble des acteurs du secteur
- › Établie par un **organisme de normalisation reconnu**
- › **d'application volontaire**



*Consensus : accord général, caractérisé par l'absence d'opposition ferme à l'encontre de l'essentiel du sujet, émanant d'une partie importante des intérêts en jeu et par un processus de recherche, de prise en considération des vues de toutes les parties concernées et de rapprochement des positions divergentes éventuelle*

➤ Le consensus n'implique pas nécessairement l'unanimité

# Le groupe AFNOR en Occitanie

## NOTRE EMPREINTE EN OCCITANIE

### 1 PORTE D'ENTREE DU GROUPE AFNOR

NORMALISATION (élaboration et diffusion)  
FORMATION  
CERTIFICATION

### 2 ESPACES ACCUEIL INFORMATION

TOULOUSE  
MONTPELLIER



### 5 COLLABORATEURS

COMPETENCES SUR LES  
NORMES



ORIENTER - INFORMER - ACCOMPAGNER

120 AUDITEURS  
PRODUITS  
SYSTEMES  
PERSONNES

40 ADHERENTS  
ASSOC. AFNOR

PLUS DE  
3000  
CLIENTS

27%  
NORMALISATION

600 PARTICIPANTS/AN  
WEBINAIRES  
ATELIERS  
COLLOQUES  
SALONS

[delegation.occitanie@afnor.org](mailto:delegation.occitanie@afnor.org) | 05 61 39 76 76

IMPLIQUE DANS  
L'ECOSYSTEME REGIONAL



# Suivez notre actualité et partagez vos projets

NOUS SOMMES À VOTRE SERVICE

Restez en veille sur vos centres d'intérêt

[www.afnor.org/occitanie](http://www.afnor.org/occitanie)



**Vous avez des projets : nous vous informons et orientons**



## **TOULOUSE**

Nathalie Maraval

05 61 39 76 76

[delegation.occitanie@afnor.org](mailto:delegation.occitanie@afnor.org)



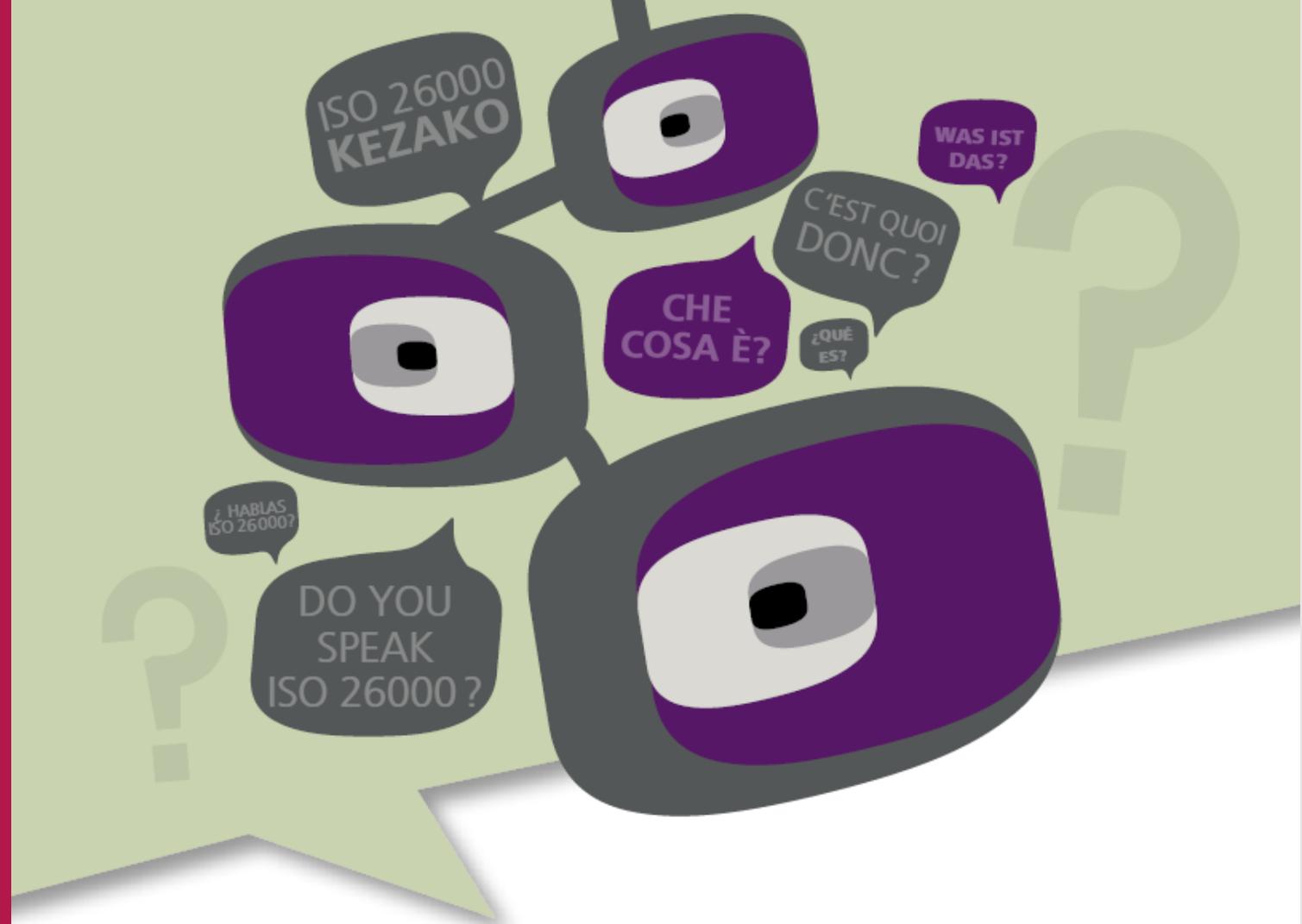
## **MONTPELLIER**

Corinne Miramont

04 99 52 24 00

[delegation.occitanie@afnor.org](mailto:delegation.occitanie@afnor.org)

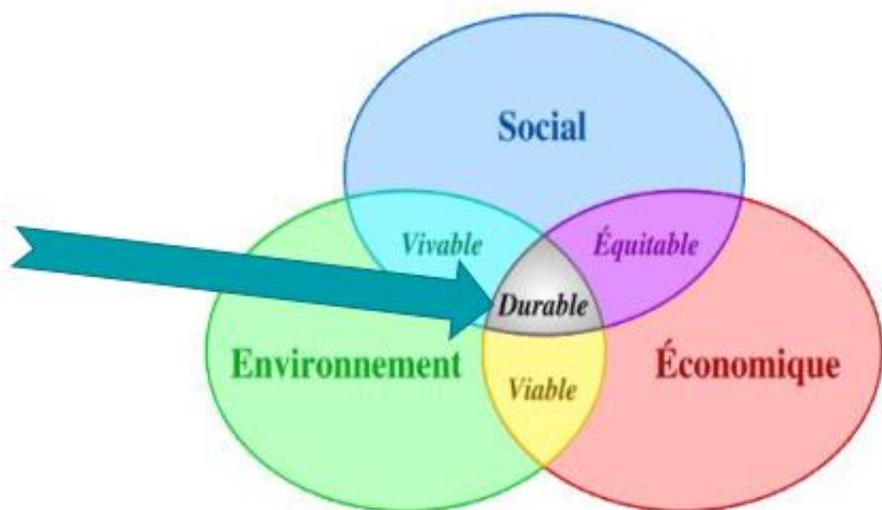
ISO 26000  
LES POINTS CLÉS



# Développement durable

« *Our common future* » 1987, Mme Gro Harlem Bruntland

*“développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs”*



Le développement durable est  
**La convergence des 3 composantes**  
économique, écologique et sociale



Le Rapport Brundtland ou  
« *Notre avenir à tous* », rédigé en 1987 par la Commission  
mondiale sur l'environnement et le développement de  
l'ONU, présidée par la Norvégienne Gro Harlem Bruntland.



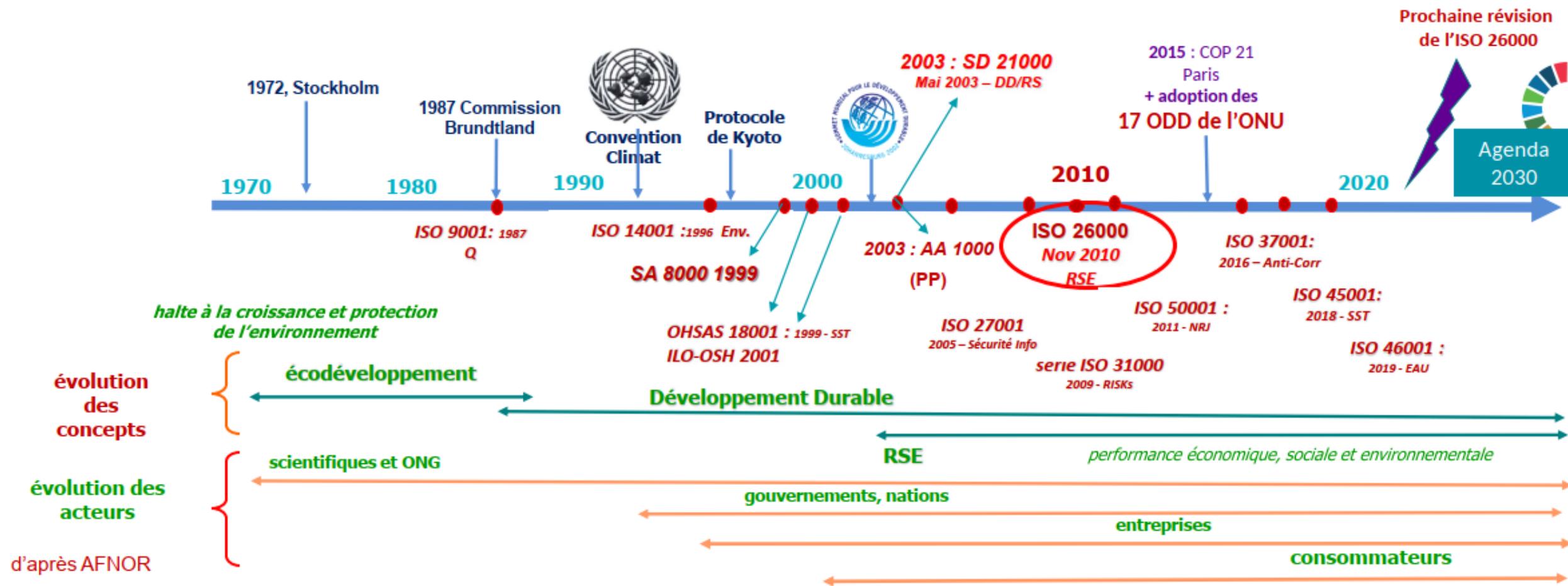
Amène 2 concepts :

1° le concept de « **besoins** », et plus  
particulièrement des **besoins essentiels**

2° - l'idée de **limitation des ressources**  
offertes par la planète VS notre pression sur  
elle via nos modes de production et de  
consommation

# le Développement durable, ..à l'origine, puis la RSE...

**La Normalisation VOLONTAIRE s'active !!**



Le 25 septembre 2015, 193 pays ont adopté à l'ONU le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définit 17 objectifs de développement durable (ODD) qu'il faut atteindre d'ici 2030 pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous

# RSE / RSO : quelques définitions

## Livre Vert de la Commission Européenne (2001)

« Être **socialement** responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables mais aussi aller au-delà et investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes »

## Ministère français de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (2016)

« Concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques, dans **leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire** ».

# RSE / RSO : définition de l'ISO 26000 (2010)

**Responsabilité** d'une organisation vis-à-vis **des impacts** de ses décisions et activités sur la **société et sur l'environnement**, se traduisant par un **comportement éthique et transparent** qui

- ✓ contribue au **développement durable**, y compris à la santé et au bien-être de la société;
- ✓ prend en compte les **attentes des parties prenantes** ;
- ✓ respecte les **lois** en vigueur tout en étant **en cohérence avec les normes internationales de comportement** ;
- ✓ est **intégré dans l'ensemble de l'organisation** et mis en œuvre dans ses relations

NOTE 1 Les activités comprennent des produits, des services et des processus.

NOTE 2 Les relations correspondent aux activités de l'organisation au sein de sa sphère d'influence .

# La nouvelle donne...: la RSE/RSO

## CONTRIBUTION

*Comment ?*

*(Organisation/Entreprise/Territoire)*



Des concepts qui convergent ...

\* : selon l'ISO 26000

## FINALITE

*Pourquoi ?*

*(la Planète)*



POUR DONNER DU SENS !

# L'ISO : la structure idoine

## UN ORGANE PROPICE POUR TROUVER UN CONSENSUS INTERNATIONAL

### 2001 - Constat du COPOLCO (Comité représentant les Consommateurs auprès du Conseil de l'ISO)

*"absence d'harmonisation des définitions et des pratiques de reporting, ne permettant pas aux Consommateurs et aux autres observateurs du comportement des entreprises en matière de RSE, de différencier les bonnes pratiques, d'apprécier le bien-fondé et le caractère légitime des actions et déclarations de l'entreprise"*

► **demande de norme internationale sur la RSE/O portée auprès de l'ISO**

### 2004 - Consultation et résultats positifs présentés à Stockholm

*(355 participants de 66 pays dont 33 PED)*

► **proposition de préparer une norme internationale donnant des lignes directrices sur la responsabilité sociétale**

### 2005 à 2010 – Rédaction de la norme ISO 26000

► **Présidée par un représentant du Brésil et de la Suède**



*« L'élaboration des normes est assurée par nos membres dans 163\* pays et par 786 comités et sous-comités techniques. Plus de 135 personnes travaillent à plein temps au Secrétariat central de l'ISO à Genève, en Suisse »...*

# Un engagement sans précédent

## GAGE DE CRÉDIBILITÉ ET D'UNIVERSALISME



- ▶ 5 ans de travaux : publication en 2010
- ▶ 42 organisations internationales : OIT, Pacte mondial, GRI, OCDE...
- ▶ 99 pays votants - large unanimité (93% de votes positifs)  
5 votes négatifs (USA, Inde, Luxembourg, Cuba et la Turquie)
- ▶ Une représentativité **exemplaire** des parties prenantes (ONG, Gouvernements, industriels, consommateurs, syndicats de salariés, recherches/conseil...)
- ▶ AFNOR Normalisation : représentant de la France (*Plus de 100 experts français*)



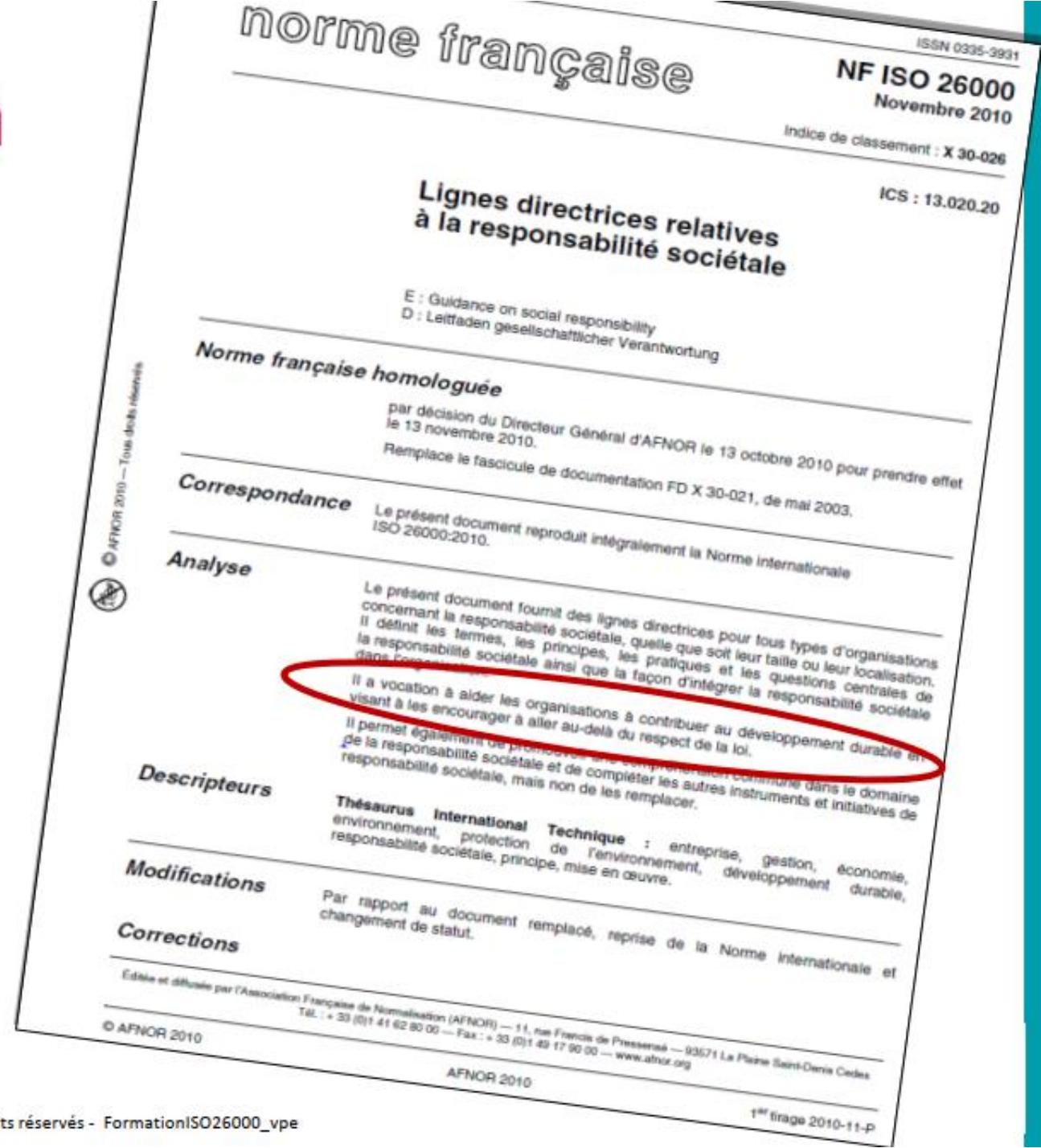
# ISO 26000 : sa vocation

UN GUIDE pour..



[...] aider les organisations à contribuer au **développement durable** et visant à les encourager à aller au-delà du respect de la loi.

- + *aider les organisations à rendre opérationnelle la responsabilité sociale,*
- + *promouvoir une compréhension commune de la responsabilité sociale*



Norme internationale  
**non certifiable**  
*publiée en novembre 2010*

QUI DÉCRIT :

- > Ce qu'est la responsabilité sociétale d'une organisation
- > Les principes (7) et valeurs de comportement
- > Les pratiques fondamentales (2)
- > Les thèmes incontournables que couvre la responsabilité sociétale (7QC)
- > Les éléments de mise en œuvre d'une démarche de responsabilité sociétale dans une organisation
- > Et des références inspirantes...

- ▶ **Orientée gouvernance, valeurs, comportements...**
- ▶ **S'applique à toutes les organisations** (entreprises, collectivité, ONG,...)

# ISO 26000 « Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale »

ADAPTER LA NORME À VOTRE CONTEXTE .... ET PAS LE CONTRAIRE !

Un **cadre commun**, partagé au niveau international, y compris une base pour construire des outils plus opérationnels, des indicateurs...

Un **outil de référence** cohérent avec les initiatives ou référentiels existants,

Une **base d'actions** et une **grille de lecture** pour permettre aux parties prenantes d'interpeller les comportements irresponsables,



**=> Un outil d'aide à la décision !**

Article 1  
**Domaine d'application**

Lignes directrices pour tous types d'organisations, quelle que soit leur taille ou leur localisation

Article 2  
**Termes et définitions**

Termes, définitions et abréviations

Article 3  
**Appréhender la responsabilité sociale**

Historique, caractéristiques de la responsabilité sociale et relation entre la responsabilité sociale et le développement durable

Article 4  
**Les principes de la responsabilité sociale**

- Redevabilité
- Principe de légalité
- Prise en compte des normes internationales de comportement
- Respect des droits de l'Homme

Article 5  
**Les deux pratiques fondamentales de la responsabilité sociale**

**Les fondations**

Application des parties et dialogue avec elles

Article 6  
**Questions centrales de responsabilité sociale**

Gouvernance de l'organisation

**Le questionnement**

Pratiques et attentes

Actions et attentes associées

Article 7  
**Intégration de la responsabilité sociale dans l'ensemble de l'organisation**

Relation entre les caractéristiques de l'organisation et la responsabilité sociale

Appréhender la responsabilité sociale de l'organisation



**Les conseils**

Communiquer sur la responsabilité sociale

Initiatives volontaires en matière de responsabilité sociale

Revoir et améliorer les actions et pratiques de l'organisation liées à la responsabilité sociale

Améliorer la crédibilité en matière de responsabilité sociale

**Bibliographie :** Sources officielles et lignes directrices

**Annexe :** Exemples d'initiatives volontaires et outils en matière de responsabilité sociale

**Sources d'inspiration**

**Les principes directeurs**

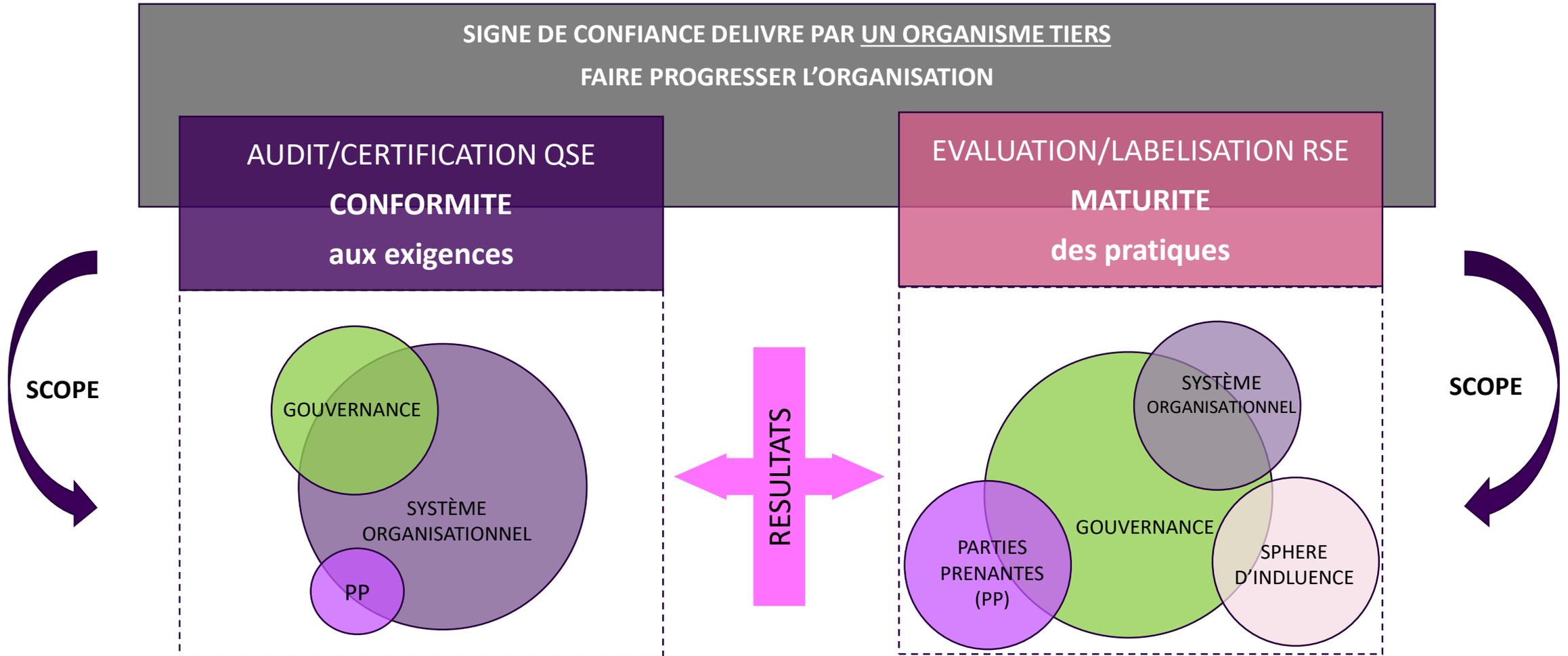
Optimisation de la contribution de l'organisation au **Développement durable**

**VALORISER SON  
ENGAGEMENT DE  
RESPONSABILITÉ  
SOCIÉTALE**



# Certification ou évaluation RSE ?

CE N'EST PAS QU'UNE DIFFÉRENCE DE SÉMANTIQUE ...



# QU'EST-CE QU'UN LABEL RSE ?

FACE A LA JUNGLE DES « LABELS » RSE, UN CONSENSUS NÉCESSAIRE.....

[...] Parce qu'elle permet de garantir et de valoriser un engagement volontaire, la labellisation est un vecteur de massification de la RSE dans les (très) **petites et moyennes** entreprises qui sont au cœur du tissu économique français.

Mais tous les labels – *et ils sont aujourd'hui nombreux* – ne se valent pas. »

Quels principes doivent présider à la définition de labels RSE suffisamment robustes et crédibles pour garantir leur reconnaissance officielle ?



## Nos 10 labels RSE sectoriels



Label RSEI  
Fédération des Entreprises  
d'Insertion



Label RSE SCOP du BTP  
Fédération des SCOP du BTP



Label RSE Proprement  
Engagés  
ARSE



Label Coopérative So  
Responsable  
La Coopérative Agricole



Label Vignerons Engagés  
Association Vignerons en  
Développement Durable



Label RSE filière  
Jambon de Bayonne



Label Human For Clients  
INRC



Charte RSE  
UNICEM



Label REUNIR RSE  
REUNIR



e-label Agences Actives  
Association des Agences de  
Conseil en Communication

# LES 10 PRINCIPES POUR UN LABEL RSE ROBUSTE ET CRÉDIBLE

AVIS DE LA PLATEFORME RSE /FRANCE STRATEGIE (RAPPORT FEV 2021 EXTRAIT)

## Label RSE : de quoi parle-t-on ?

La Plateforme RSE définit le label RSE comme « une attestation de garantie délivrée par une tierce partie qui caractérise la démarche RSE mise en œuvre par une entreprise au sens des lignes directrices ISO 26000 ».

Il vise à assurer qu'une entreprise a engagé « sa responsabilité vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement », de telle sorte qu'elle contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société, prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois et les normes internationales en vigueur, et ce dans l'ensemble de l'entreprise et dans ses relations.



- 1 ROBUSTESSE**  
Les critères du référentiel portent sur des actions allant au-delà des exigences réglementaires ; ils tiennent compte des enjeux spécifiques du secteur d'activité.
- 2 MATÉRIALITÉ DES ENGAGEMENTS**  
Les enjeux portent sur des objectifs d'impact en niveau ou en progression, évaluables objectivement.
- 3 AMÉLIORATION CONTINUE**  
Les critères du référentiel sont révisés périodiquement dans une logique d'amélioration continue.
- 4 BÉNÉFICE POUR LA SOCIÉTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET L'ENTREPRISE**  
L'évaluation pour l'attribution du label doit porter sur les indicateurs, les objectifs associés et les moyens mis en œuvre.
- 5 REPRÉSENTATIVITÉ**  
Le porteur du projet doit être représentatif du secteur ; la gouvernance du label assure l'intégration des parties prenantes pertinentes.
- 6 NON-COMPENSATION**  
Une performance insuffisante sur un critère réductible ne peut pas être compensée par une meilleure performance sur un autre critère du référentiel.
- 7 SÉPARATION DES COMPÉTENCES**  
L'évaluation des résultats obtenus et des moyens mis en œuvre ne peut être assurée que par une tierce partie indépendante de l'entreprise évaluée ; de même, la décision d'attribution du label doit être prise de manière impartiale.
- 8 TRANSPARENCE**  
Elle s'applique au niveau de l'organisme porteur d'un label RSE, du contenu des référentiels et de la communication interne et externe.
- 9 EXEMPLARITÉ**  
L'organisme porteur d'un label RSE communique de façon transparente sur ses propres actions en matière de RSE.
- 10 ACCESSIBILITÉ**  
La démarche de labellisation doit être accessible à l'ensemble des ETI, PME et TPE quelle que soit leur taille.



<https://www.strategie.gouv.fr/publications/labels-rse-propositions-labels-rse-sectoriels-destines-aux-tpe-pme-eti>

100% compatible avec les recommandations de la Plateforme RSE

# L'ADN du label Engagé RSE par AFNOR Certification

UNE DÉMARCHÉ PIONNIÈRE EN 2007, QUI S'ADAPTE EN PERMANENCE !



2007

2009

2010

2014

2015

2017

2019

2021

22..

23..

...

2030



**INTÉGRER  
TAXONOMIE, CSRD,  
Rapport de Durabilité...**

**SD 21000  
Mai 2003**

**ISO 26000  
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE**

**ATTEINDRE  
DURABLEMENT LES ODD**



**IDENTIFICATION/FORMALISATION  
DE SA RAISON D'ÊTRE/SOCIÉTÉ À MISSION**





# TABLEAU DE COMPARABILITÉ MULTI-RÉFÉRENTIELS

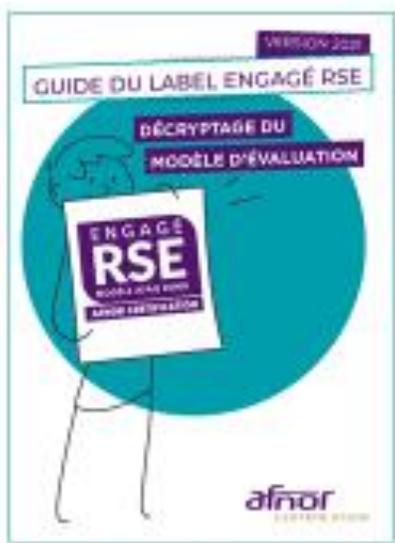


Label Engagé RSE	ISO 26000	GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable ODD	Cibles	Directive CSRD et normes ESRS	
<b>Chapitre 1 - Vision en termes de responsabilité sociétale et Gouvernance</b>								
1.1	Réflexion sur les valeurs, la vision et la raison d'être	3 4 5.2	Identifier sa RS §3 : Appréhender la responsabilité sociétale §4 : Principes de la responsabilité sociétale § 5.2 : Identifier sa responsabilité sociétale	Éléments généraux d'informations : Aspects et périmètres pertinents identifiés G4-3 G4-4 G4-PR6 G4-5 G4-6 G4-7 G4-8 G4-9 G4-10 G4-12 G4-13 G4-14 G4-15 G4-16 G4-1 G4-2 G4-45 à G4-47	GRI 102 General Disclosures 102-1 102-2 102-3 102-4 102-5 102-6 102-7 102-8 102-9 102-10 102-11 102-12 102-13 102-14 102-15 102-29 à 102-31	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	Tous les ODD	Ensemble des normes ESRS ESRS 2 GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance ESRS 2 GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes ESRS 2 SBM-1 : Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

# Des solutions pour vous préparer et sécuriser votre labélisation

## DES GUIDES

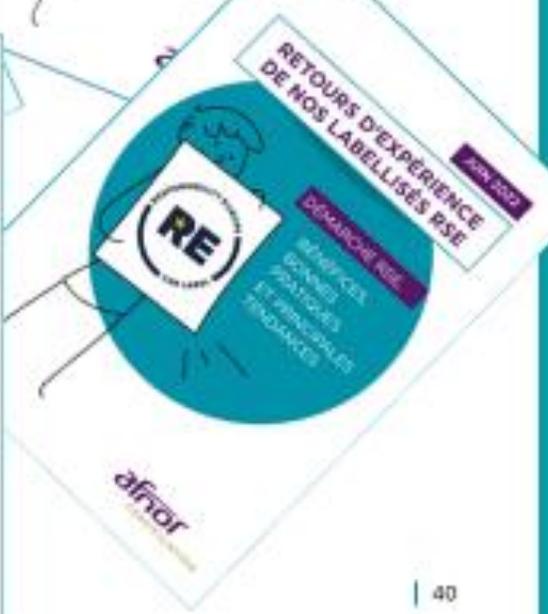
Télécharger sur : <https://certification.afnor.org/developpement-durable-rse/label-engage-rse>



En téléchargement gratuit

### Modèle générique

- Apports méthodologique NF X50-179 exigences des clients et des autres parties intéressées
- NF X30-029 - analyse de matérialité /double matérialité...)
- NF X30-036 - intégration de la RSE/ISO 26000 dans un système de management



# POUR ALLER PLUS LOIN

NOS LIVRES POUR PROGRESSER



« Et si le développement durable renouvelait votre projet d'entreprise ? »

[Cliquez ici pour en savoir plus](#)



« Un livre essentiel pour aider, comprendre et mettre en place les démarches pertinentes en faveur du développement durable et de la RSE. »

[Cliquez ici pour en savoir plus](#)

Retrouvez tous nos ouvrages sur  
[WWW.BOUTIQUE.AFNOR.ORG/FR-FR/LIVRES](http://WWW.BOUTIQUE.AFNOR.ORG/FR-FR/LIVRES)